

INTEXA

Société anonyme au capital de 1 619 200 euros
Siège social : 1 Cours Antoine Guichard – 42000 SAINT-ETIENNE
340 453 463 RCS SAINT-ETIENNE
(ci-après la « Société »)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2026

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre Société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Proposition de révocation de Madame Stéphanie Zolésio-Roux de son mandat d'administrateur
- Nomination de la société GERMINAL SNC en qualité d'administrateur
- Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Christophe Piednoël en qualité d'administrateur
- Pouvoir pour les formalités

Le présent rapport et le texte des résolutions arrêtés par le Conseil d'Administration pour être soumis à votre approbation et les autres documents et renseignements s'y rapportant ont été tenus à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Proposition de révocation de Madame Stéphanie Zolésio-Roux de son mandat d'administrateur

Lors de ses réunions en date des 5 et 23 juin 2026, le Conseil d'administration de la Société a procédé à une réorganisation de la gouvernance en remplaçant Madame Stéphanie Zolésio-Roux dans ses fonctions de Président, directeur général de la Société par Monsieur Christophe Piednoël en qualité de Président du Conseil d'administration et par Monsieur Eric Ravoire en qualité de Directeur général.

Nous vous rappelons que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2025 le mandat de Madame Stéphanie Zolésio-Roux a été renouvelé pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Suite à la réorganisation visée ci-dessus, le Conseil d'administration, après avoir entendu les observations de Madame Stéphanie Zolesio-Roux, a décidé de vous proposer de mettre fin au mandat d'administrateur de Madame Stéphanie Zolésio-Roux et ce avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale.

Nomination de la société GERMINAL SNC en qualité d'administrateur

Sous réserve de l'adoption de la première résolution relative à la révocation de Madame Stéphanie Zolesio-Roux de son mandat d'administrateur de la Société, nous vous proposons de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur pour compléter la composition du Conseil d'administration.

Ainsi nous vous proposons de nommer la société GERMINAL SNC, (société en nom collectif au capital de 7 500 € dont le siège social est situé à Saint-Etienne (42000) – 1 Cours Antoine Guichard, identifiée sous le numéro 352 710 586 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne), en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos

le 31 décembre 2028.

La société GERMINAL SNC a désigné Madame Viktoriya Bukina, né(e) le 19 décembre 1981 à Gorki, de nationalité française, domiciliée au 1 Cours Antoine Guichard, 42000 Saint-Etienne, en qualité de représentant permanent pour la durée de son mandat d'administrateur.

Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Christophe Piednoël en qualité d'administrateur

Nous vous précisons que, lors de sa réunion en date du 23 juin 2026, le Conseil d'administration a procédé, en application de l'article L.225-24 du Code de commerce, à la nomination, à titre provisoire, de Monsieur Christophe Piednoël, né le 13 juillet 1964 à Dieppe (76) et demeurant 65 rue Marcel et Charles Gaucher à Fontenay sous Bois (94120), en qualité d'administrateur, en remplacement de la société MESSIDOR SNC, démissionnaire, et ce pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette nomination.

Pouvoirs en vue des formalités.

Nous vous demanderons également de donner les pouvoirs aux fins des formalités, enregistrements et autres publications nécessaires.

Le Conseil d'administration